



**Vous pouvez retrouver les listes de tous les assistants maternels de la Communauté des Communes Cœur de Garonne sur le lien suivant:**

<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/petite-enfance/accueil-individuel-relais-petite-enfance/>

**Modalités de mise à jour de la liste:**

A partir de la liste délivrée par le Conseil Départemental, le Relais Petite Enfance, sous réserve de l'accord de chaque assistant maternel, apporte aux parents des précisions relatives aux disponibilités déclarées.

**Les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental:**

La délivrance, le suivi et le contrôle des agréments des assistants maternels est assuré par les services de la PMI du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. La PMI a pour objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant et le bien-être familial. Dans ce cadre, les équipes pluridisciplinaires composées de spécialistes proposent un accompagnement des futures mères durant leur grossesse ainsi que des parents et de leurs enfants.

**Coordonnées de la PMI :**

Direction territoriale des solidarités de Muret - "Prévention, Accueil petite enfance" - 05.34.60.76.04. - [accueilpmi-dtssudtoulousain@cd31.fr](mailto:accueilpmi-dtssudtoulousain@cd31.fr)

**Communauté de Communes Cœur de Garonne:**

Coordinatrices Petite Enfance - 05.61.90.96.32 - [petite.enfance@cc-coeurdegaronne.fr](mailto:petite.enfance@cc-coeurdegaronne.fr)

***N'hésitez pas à contacter le Relais Petite Enfance pour toutes questions complémentaires!***